COVID-19 : Perturbation des calendriers de vaccination pendant la pandémie. Un retard peut-il être problématique?

Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux pharmaciens et autres prestataires ont cessé d'offrir la vaccination de routine afin de suivre les mesures relatives à la réaffectation du temps des prestataires de soins de santé et d'appliquer les règles de distanciation sociale. Les patients peuvent avoir des questions sur l'impact que pourrait avoir un retard de la vaccination.

Si une dose d'une série de vaccins est retardée, il ne faut pas recommencer la série de vaccins depuis le début. Les concentrations finales d'anticorps ne sont pas réduites pour la plupart des produits multidoses. Il est recommandé de compléter la série de vaccins aussitôt que les problèmes liés à la COVID-19 seront résolus, puisque la protection maximale n'est atteinte que lorsque la série de vaccins est terminée. Il y a toutefois quelques exceptions, notamment le vaccin contre le choléra et la diarrhée du voyageur ainsi que le vaccin contre la rage en prophylaxie post-exposition. Les doses de ces vaccins ne doivent pas être retardées¹.

L'ajustement du calendrier des vaccins prévus est envisageable, tant que la série d'injections est éventuellement complétée. Consultez le <u>Guide canadien d'immunisation</u> pour obtenir des directives détaillées sur des vaccins spécifiques.

Par exemple, le vaccin recombinant contre le zona a un calendrier de 2 doses, la deuxième dose étant administrée à n'importe quel moment de 2 à 6 mois après la première. Cependant, le <u>Guide canadien d'immunisation</u> indique que la deuxième dose pourrait être administrée à 12 mois².

Envisagez de planifier les vaccinations à un moment où un dépistage approprié pourra avoir lieu.

Si la vaccination doit avoir lieu, les prestataires de soins de santé doivent avoir une bonne hygiène des mains. Envisagez d'utiliser un équipement de protection individuelle au besoin.

Préparé le 26 mars 2020

Références

- Comité consultative national de l'immunisation (CCNI). Agence de santé publique du Canada. <u>Calendrier d'administration des vaccins</u>: <u>Guide canadien d'immunisation</u>. Éd. Evergreen. [En ligne.] <u>www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation</u>.html.
- Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Agence de santé publique du Canada. <u>Vaccin contre le zona</u>: <u>Guide canadien d'immunisation</u>. Éd. Evergreen. [En ligne.] <u>www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html</u>.

